



Réf. Farde e-Assemblées : 2259717

N° OJ : 129

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Fondation Brugmann.- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que la Fondation Brugmann demande un subside de 10.000,00 EUR pour le Jardin thérapeutique au CHU Brugmann;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 10.000,00 EUR est octroyé au profit de la Fondation Brugmann.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/43501 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :